

Rappel du contexte « Politique de la ville » sur les Pentes de la Croix Rousse

Les Pentes de la Croix Rousse sont classées en Zone Urbaine Sensible (57% de la population du 1^{er} arrondissement) au regard **de critères sociaux et urbains : précarité d'une partie de la population, échec scolaire, grandes difficultés d'accès au logement, atteintes au cadre de vie, vacance et dégradation de rdc d'immeubles, usages sociaux multiples sur les espaces collectifs rendant certaines cohabitations difficiles.**

Les priorités de développement de ce territoire ont été formalisées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Lyon signé le 27 juin 2007 pour la période 2007-2009 entre la Ville de Lyon et ses partenaires. Après une prolongation en 2010 et en 2011, les CUCS sont prorogés jusqu'en 2014 et font l'objet d'avenants thématiques qui seront validés par les partenaires du CUCS en octobre 2011.

Une démarche de bilan partagé et d'actualisation du diagnostic territorial a été engagée en 2010 avec les porteurs de projets sur les thématiques du CUCS en vue de cette future contractualisation.

Une déclinaison locale de ces avenants à travers la réactualisation du projet de territoire Pentes Croix-Rousse sera conduite au cours de l'année 2012 à laquelle seront associés les partenaires du CUCS, pour co-construire et partager les nouvelles priorités pour le territoire dans les années à venir.

Dans ce contexte, les priorités d'intervention précisées dans le Schéma de Développement Territorial des Pentes de la Croix-Rousse (2007-2009) restent les orientations de références pour la mise en œuvre de la politique de la ville sur ce quartier (pour plus de précisions, veuillez vous référer au document, consultable en ligne).

Le quartier des Pentes de la Croix Rousse bénéficie de financements spécifiques liés à son statut de **Zone Urbaine Sensible et de quartier catégorie 1 inscrit dans le contrat urbain de cohésion sociale**. Ces financements impliquent que les actions (et leurs indicateurs d'évaluation) déposées à ce titre par les porteurs de projet soient **en cohérence avec les priorités** du schéma de développement territorial.

Quatre démarches sont privilégiées pour la mise en œuvre du schéma de développement territorial et de sa programmation annuelle :

- ♦ l'association de compétences, grâce au travail conjoint des partenaires institutionnels et des acteurs locaux,
- ♦ la concertation, pour associer les habitants aux décisions qui les concernent, les impliquer dans la vie du quartier,
- ♦ le soutien aux initiatives locales,
- ♦ la lutte contre les discriminations.

Un enjeu central

Maintenir la mixité sociale et la qualité de vie collective en prenant en compte la diversité des usages caractérisant ce quartier.

Les cinq grandes priorités du schéma de développement territorial

- ◆ Préserver la mixité sociale caractérisant le quartier par une action renforcée en matière d'habitat,
- ◆ Poursuivre les efforts visant à améliorer durablement le cadre de vie,
- ◆ Favoriser l'implantation d'activités économiques en RDC et maintenir celles existantes,
- ◆ Poursuivre les actions contribuant au mieux vivre ensemble et prenant en compte les besoins des populations fragiles,
- ◆ Dès la petite enfance, et tout au long de la vie active, permettre aux plus vulnérables de s'inscrire dans un parcours de réussite.

Les enjeux de la programmation 2012

Compte tenu des problématiques urbaines et sociales rencontrées dans la Zone Urbaine Sensible des Pentes de la Croix Rousse, les projets seront étudiés en fonction des objectifs suivants :

Habitat/Cadre de vie

- ◆ Mettre en place des actions favorisant le maintien ou l'accès au logement **pour tous**,
- ◆ Organiser la participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie dans le respect de l'environnement et des espaces de vie communs, en soutenant notamment la création de comités de locataires, et poursuivre les efforts engagés en matière d'entretien, **principalement dans le bas et le cœur des pentes**,

Développement économique et commercial

- ◆ Sur le bas des Pentes, poursuivre la reconquête des RDC commerciaux vacants en favorisant notamment l'implantation de commerces et services de proximité qui répondent aux besoins de la population,
- ◆ Soutenir et aider les personnes **habitant le 1^{er} ou souhaitant s'y implanter**, dans leur projet de création d'activité économique,

Développement social

- ◆ Maintenir et adapter les actions en direction des personnes les plus vulnérables (**notamment adolescents et jeunes adultes sans qualification, familles nombreuses et/ou monoparentales à faibles ressources et personnes âgées fragilisées par leur isolement**) en matière d'accès à la langue, à la formation, à l'emploi, la santé, la culture, et plus globalement en matière d'intégration dans l'environnement social,
- ◆ Soutenir les personnes en démarche d'insertion par des actions concourant à dynamiser leur parcours d'insertion socio-professionnelle,
- ◆ Encourager la mise en œuvre d'actions culturelles en coopération avec les habitants, en particulier avec les personnes les plus éloignées des pratiques culturelles, en favorisant la mixité (de genres, d'origines, de revenus...) et les échanges intergénérationnels. Des éléments précisant la méthode pour aller au contact des plus fragiles sont attendus,
- ◆ Maintenir et développer les actions de prévention, d'information et d'accès aux soins en direction des personnes les plus vulnérables et en particulier des plus éloignées du soin,

- ♦ Conforter la démarche partenariale qui vise à construire un meilleur accompagnement des personnes présentant des troubles de santé mentale, avec une attention particulière envers les moins de 25 ans,
- ♦ Poursuivre les actions éducatives engagées en direction des enfants en difficulté, **notamment dans le cadre d'un accompagnement individualisé de l'enfant et de sa famille**,
- ♦ Consolider le réseau de partenaires et la mise en œuvre d'actions concourant à l'accompagnement de la fonction parentale
- ♦ Développer les actions de prévention et d'insertion professionnelle **des 16/25 ans** (outils et démarches partenariales pour la construction d'actions spécifiques).



De manière à pouvoir évaluer précisément les effets des actions programmées, les projets devront mentionner les indicateurs de mesure et les résultats attendus au regard des priorités développées dans la présente note de cadrage.

Avant tout dépôt de projet, merci de contacter l'équipe territoriale des Pentès de la Croix Rousse au 04 72 10 10 10 afin qu'une **présentation préalable du projet** puisse avoir lieu avec un membre de l'équipe.

Contacts équipe en fonction des thématiques :

Habitat/Cadre de vie : Isabelle Nardou-Thimonet (isabelle.nardou-thimonet@mairie-lyon.fr)

Développement économique : Jean-Luc Tardy (jean-luc.tardy@mairie-lyon.fr)

Projet éducatif local : Nadya Da Cunha (nadya.dacunha@mairie-lyon.fr)

Développement social : Nathalie Planas (nathalie.planas@mairie-lyon.fr) et/ou Carène Labry pour la Santé (carene.labry@mairie-lyon.fr), Xavier Lucas pour la Culture (xavier.lucas@mairie-lyon.fr)

Calendrier de la programmation 2012 (à titre indicatif et susceptible de modifications)

18 octobre 2011

Envoi par la Ville de Lyon des différents appels à projets (lien social, insertion, culture, PEL...)

10 novembre 2011

Date limite de dépôt par les opérateurs des fiches-action 2012 et des bilans intermédiaires des actions menées en 2011 (le cas échéant)

Novembre – décembre 2011

Rencontres opérateurs/financeurs : présentation orale par les opérateurs des actions déposées dans le cadre des appels à projets pouvant faire l'objet de financements au titre du contrat urbain de cohésion sociale ou de droit commun

Décembre 2011- janvier 2012

Rencontre entre financeurs du contrat urbain de cohésion sociale afin de procéder à des arbitrages définitifs pour certaines institutions, indicatifs pour d'autres

Février 2012

Réunion d'arbitrage (co-présidée par l'Adjoint au Maire de Lyon à la politique de la ville et le Préfet délégué pour l'égalité des chances)

Février – mars 2012

Communication aux opérateurs des montants arbitrés et constitution des dossiers administratifs permettant l'instruction des demandes de subventions

Mai- juin 2012

Vote par le conseil municipal de Lyon de la programmation du contrat urbain de cohésion sociale (pour les subventions Ville de Lyon) suivi de l'envoi des courriers de notification des subventions